



Lettre de veille du centre de ressources du **CAFOC**



L'essentiel de l'actualité de la formation professionnelle à destination des acteurs du réseau

Édition Spéciale Confinement du 23 avril 2020 – N°4

La Lettre de veille du CAR, durant la période de confinement, se transforme en **lettre d'information hebdomadaire** et sera envoyée chaque jeudi. Elle se divise en 3 parties : la 1^{ère} relate **l'actualité brûlante du Coronavirus et ses répercussions sur notre secteur**, la 2^{ème} se compose de **brèves pour retenir l'essentiel de l'actualité**, et la 3^{ème} propose de pallier cette actualité anxiogène en proposant des **ressources positives**.

La fin du confinement est prévue le 11 mai 2020 mais « le déconfinement sera progressif »

ACTUALITÉS : LES IMPACTS DE LA CRISE DUE AU CORONAVIRUS

Rappel des sources accessibles à consulter régulièrement

Les Ressources de Centre Inffo

[Focus sur les textes juridiques](#) en lien avec la pandémie du Coronavirus qui impactent l'activité des entreprises dans le champ emploi-formation.

[Rubrique dédiée au Covid-19](#) et à son impact sur le secteur de la formation qui regroupe des actualités, une série de documents utiles, des informations sur le travail à distance ainsi qu'une revue de presse quotidienne.

[Le Dossier Régions, formation et Covid-19](#) retrace les mesures régionales et met en lumière les initiatives prises par les régions pour que les acteurs et le public du secteur de la formation restent outillés pour former et se former pendant la période de confinement, et pour que l'activité formation soit en situation de repartir à l'issue de la crise.

Ressources du Ministère du Travail

Les organismes de formation se posent beaucoup de questions sur les conséquences financières des annulations ou du report de leurs actions de formation. Consultez régulièrement, [les actualités du site](#) du ministère du Travail.

Consulter les "Questions-réponses" du Ministère du Travail

[Questions-réponses Apprentissage](#)

[Questions-réponses Formation professionnelle des salariés, alternants et personnes en recherche d'emploi](#)

[Questions-réponses Mon Compte Formation](#)

[Questions-réponses pour les employeurs inclusifs](#) (SIAE, entreprises adaptées recruteurs PEC)

[Questions-réponses concernant l'activité partielle](#)

[Questions-réponses pour les entreprises et les salariés](#)

[Questions/réponses Coronavirus Covid-19 – Impact sur les sessions d'examen du titre professionnel](#)

travail-emploi.gouv.fr

[Questions – réponses sur les examens nationaux](#) Mis à jour le 17 avril par Le MENJ

[Questions-réponses concernant l' Appli CPF](#) par la Caisse des dépôts

Ressources du site du gouvernement

Toutes les [information essentielles concernant le Coronavirus](#) sont recensées sur le site du gouvernement.

Appel à contribution au débat public : Crise sanitaire et société de compétences

Centre Inffo et **l'Université Paris-Dauphine** font un appel à contributions. Celles-ci seront publiées dans les colonnes du Quotidien de la Formation et relayées sur LinkedIn. [Proposez votre contribution sur le site de Centre Inffo.](#)

Le gouvernement annonce la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai et parle d'un déconfinement progressif

Lors de sa nouvelle allocution télévisée consacrée à l'épidémie de coronavirus, **Emmanuel Macron** a annoncé le 13 avril 2020 que **le confinement devait encore se poursuivre jusqu'au lundi 11 mai**. À partir de cette date, les crèches, écoles, collèges et lycées rouvriront "progressivement". D'ici là, **les mesures de chômage partiel et d'aide aux entreprises seront prolongées et renforcées**. Une aide aux familles modestes est annoncée. Pour réussir "cette étape" d'un déconfinement progressif, "l'utilisation la plus large possible des tests" est "l'arme privilégiée".

Le déconfinement se fera très progressivement soulignent le Premier ministre, **Édouard Philippe**, et le ministre de la Santé, **Olivier Véran**, lors d'une conférence de presse le 19 avril 2020. À ce terme de déconfinement, le Premier ministre préfère celui de "**phase suivante**, car le déconfinement, ce n'est pas le retour à la situation qui prévalait avant, ce n'est pas le retour à une vie totalement normale". Concernant les conséquences économiques : "cette crise sanitaire qui n'est pas terminée va entraîner **une crise économique** ». "Elle sera brutale". Le **port du masque obligatoire** dans les transports en commun est à l'étude pour le 11 mai. Les entreprises ne rouvriront pas toutes en même temps et le Premier ministre appelle à **poursuivre le télétravail dans les entreprises où cela est possible après le 11 mai**. Le gouvernement prévoit d'être en capacité de faire **500 000 tests par semaine** le 11 mai. Les personnes positives devront être isolées pendant 14 jours. "**Les écoles n'ouvriront pas partout le 11 mai** et ne fonctionneront pas partout dans les conditions dans lesquelles elles fonctionnaient avant les mesures de confinement". À partir du lundi 20 avril, **les personnes âgées confinées dans les Ehpad pourront à nouveau recevoir des proches** dans des "conditions extrêmement strictes". Les personnes vulnérables n'auront **pas l'obligation de rester confinées après le 11 mai**. La décision sur la date du 2^{ème} tour des élections municipales sera prise le 23 mai.

aefinfo.fr, 13 et 19/04/2020

Nouveaux textes législatifs parus ou à paraître

Le deuxième PLFR fait passer le budget pour financer les mesures d'urgence de 45 à 110 milliards d'euros

[Le deuxième PLFR 2020](#) a été adopté par l'Assemblée nationale. **Édouard Philippe**, l'a présenté à l'issue du Conseil des ministres, le 15 avril 2020. Les députés l'ont adopté en séance publique dans la nuit du 17 au 18 avril 2020. Par rapport au texte adopté en Conseil des ministres du 15 avril, le solde général du budget se dégrade de 1,981 Md€, amenant la prévision de déficit pour 2020 à 185,4 Md€, soit 9,1 % du PIB contre 9 % initialement prévu. Le budget alloué à l'activité réduite est renforcé pour permettre le transfert des salariés en arrêt maladie vers le dispositif de chômage partiel. Les députés portent à 10 Md€, le plafond de garantie de l'État sur les emprunts obligataires de l'Unédic. L'aide exceptionnelle destinée aux foyers les plus démunis n'est pas élargie aux jeunes en difficulté.

aefinfo.fr, 15 et 20/04/2020 ([Consulter le dossier législatif sur le site de l'Assemblée nationale](#))

Face à la crise, le Gouvernement adapte les règles de concernant l'activité partielle et l'indemnisation du chômage

Via un [communiqué de presse](#) et un [décret publié au JO du 17 avril 2020](#), le gouvernement précise plusieurs **mesures d'urgence en matière d'assurance chômage** pour protéger les personnes les plus vulnérables: les droits de toutes les personnes arrivant en fins de droits sont automatiquement prolongés durant toute la période de crise, la période de référence pour l'affiliation est allongée, les conditions de « démission légitime » sont aménagées, le délai pour l'application de la dégressivité est suspendu et les périodes d'inactivité non couvertes par un contrat de travail au cours de la crise ne seront pas prises en compte pour la détermination du salaire journalier de référence.

[Consulter le Questions/Réponses relatif à l'indemnisation du chômage face à la crise](#)

Le décret n°2020-425 du 14 avril 2020 adaptant les règles d'assurance chômage pour faire face à la crise sanitaire est paru au JO du 15 avril. Il précise les mesures urgentes permettant de faire face aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie quant aux demandeurs d'emploi indemnisés : prolongation de l'indemnisation des fins de droits, neutralisation des effets de la crise pour les conditions d'affiliation, calculs des droits dont la dégressivité ou délai de forclusion, prise en compte des périodes d'activité partielle pour les intermittents et création de nouveaux cas temporaires de démissions légitimes.

[L'ordonnance du 15 avril 2020](#) portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19 **étend le champ des catégories sociales éligibles à l'activité partielle. Apprentis, titulaires de contrats de professionnalisation, cadres dirigeants et travailleurs temporaires disposant d'un contrat de travail intermittent (CDII) peuvent désormais bénéficier de ce dispositif destiné à maintenir une partie de leur rémunération durant la période d'activité partielle.** S'agissant de la formation professionnelle, l'ordonnance assouplit les règles relatives aux prolongations de contrats, à leur durée, à l'âge maximal du bénéficiaire et à la durée de formation. Elle précise par ailleurs que les apprentis dont le contrat d'apprentissage est en cours peuvent différer le début de leur formation au-delà du délai maximal de 3 mois.

Le [décret n° 2020-435 du 16 avril 2020](#) précise les règles d'indemnisation d'activité partielle pour les salariés au forfait jours et pour ceux non soumis aux dispositions légales ou conventionnelles relatives à la durée du travail, comme les VRP, les personnels navigants de l'aviation civile, les pigistes, les salariés à domicile rémunérés à la tâche, les intermittents du spectacle et les mannequins. Le texte précise la prise en compte des rémunérations variables ou non mensuelles. Ces mesures temporaires sont valables jusqu'à fin 2020.

Les mesures urgentes permettant de faire face aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie de coronavirus pour les demandeurs d'emploi indemnisés sont valables jusqu'au 31 mai 2020, précise un [arrêté publié au JO du 17 avril 2020](#). Cela porte sur la prolongation de l'indemnisation des fins de droits, la neutralisation des effets de la crise pour les conditions d'affiliation, les calculs des droits, la prise en compte des périodes d'activité partielle pour les intermittents et la création de nouveaux cas temporaires de démissions légitimes.

[L'ordonnance du 22 avril 2020](#) portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19, **poursuit l'adaptation de l'activité partielle**, principal outil de lutte contre les licenciements dans cette période de crise économique liée à l'épidémie de coronavirus. **Le texte permet d'individualiser le recours à l'activité partielle**, dans la perspective de la bascule vers ce dispositif des salariés actuellement en arrêt de travail pour garde d'enfant. Il permet aussi l'indemnisation des heures non travaillées au-delà de la durée légale, lorsqu'elles sont prévues par la convention collective. L'ordonnance prévoit également la prolongation de divers droits sociaux.

aefinfo.fr, legifrance.gouv.fr, info-socialrh.fr, Localtis et travail-emploi.gouv.fr, 14 au 20/04/2020

[Une circulaire détaille les objectifs pour l'IAE, les parcours emploi compétences, les entreprises adaptées et les Geiq](#)

"L'année 2020 marque un moment inédit dans l'investissement de l'État en faveur de l'inclusion dans l'emploi des personnes en situation d'insertion et des personnes handicapées", indiquent la ministre du Travail, **Muriel Pénicaud**, et le contrôleur budgétaire et comptable ministériel, **Laurent Fleuriot**, dans une [circulaire du 28 février 2020](#), mise en ligne le 7 avril 2020. Le document donne les objectifs pour l'IAE, les entreprises adaptées, les PEC et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

aefinfo.fr, 16/04/2020

[Branche des organismes de formation : l'avenant salarial 2019 est étendu](#)

L'[arrêté](#) d'extension de l'avenant du 12 septembre 2019 **relatif aux salaires minima dans la branche des organismes de formation a été publié au JO du 12 avril 2020**. Il s'applique dorénavant à l'ensemble des entreprises relevant de la convention collective nationale des organismes de formation du 10 juin 1988 (IDCC 1516).

[Les aides à la mobilité pour les stagiaires de la formation professionnelle ultramarins sont prolongées et assouplies](#)

Un [décret publié au JO du 10 avril 2020](#) **officialise des mesures dérogatoires au "passport pour la mobilité de la formation professionnelle" dont peuvent bénéficier les demandeurs d'emploi ultramarins**. Ce dispositif est adapté pour prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19.

[Accords de branche : réduction des délais pour l'émission d'observations et la saisine du groupe d'experts](#)

Le [décret n°2020-441 du 17 avril](#) précise les délais d'extension des accords de branche conclus à compter du 12 mars dernier et ayant exclusivement pour objet de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de Covid-19.

aefinfo.fr, du 10 au 20/04/2020

Conséquences du Covid 19 sur l'enseignement à distance et la continuité pédagogique

Attester la réalisation de l'action de formation à distance

A la demande de plusieurs acteurs de la formation et pour accompagner les professionnels dans cette période difficile, **le FFFOD a réalisé un modèle de Certificat de réalisation des formations multimodales**. Ce document est obligatoire pour les formations financées par les opérateurs de compétences. [Le modèle proposé par le FFFOD](#) est disponible en téléchargement sur le site. Il fait suite au [guide des formations multimodales](#) réalisé en lien avec le ministère du Travail et est le fruit d'un travail collectif associant experts du cadre réglementaire et de la formation à distance.

fffod.org ([lien vers le communiqué du FFFOD](#))

Mise en œuvre de la FOAD :

Nouvel épisode de nos propositions pour vous aider à la mise en œuvre de la FOAD, de l'individualisation.

Épisode 1 : la question des outils.

Épisode 2 : la question de l'accompagnement des apprenants.

Épisode 3 : des ressources pour scénariser et mettre en œuvre la formation à distance.

Cette semaine, épisode 4 : des ressources pour penser le temps de l'enseignement et des apprentissages et pour prendre le temps.

Si vous avez des questions ou besoin d'aide, la cellule FOAD peut vous accompagner ; contactez **Sarah de La Morandière** (Sarah.De-La-Morandiere@ac-versailles.fr) ou **Elsa Matilla** (elsa.matilla@ac-versailles.fr).

Dans l'urgence de la situation, nous l'avons peut-être oublié mais l'apprentissage nécessite un temps long. Cela semble presque contradictoire tant le vocabulaire de la formation à distance a tendance à aller vers la vitesse : *fast-learning, rapid-learning, micro-learning...* Mais est-ce que je peux véritablement apprendre en 2 minutes sur mon *smartphone* ? Face à la vitesse et à l'accélération du temps, certains proposent de s'inspirer alors du mouvement « [slow food](#) » (source wikipédia) pour faire du « [slow learning](#) » (art. Digital Learning Academy), de « [ralentir pour apprendre](#) » (art. D. Cristol) et même de faire « [l'éloge de la lenteur en formation](#) » (art. M. Dennerly).

Le problème est que la lenteur est souvent stigmatisée ; ne désigne-t-on pas une personne un peu idiote, « *pas flèche* » par l'expression « lente d'esprit » ? Voilà qui est bien dommageable. On sait que le cerveau a besoin de temps pour encoder les informations en profondeur (en partie grâce au [sommeil](#), source Inserm). Et que dire du geste technique que patiemment, il faut répéter encore et encore pour le maîtriser et *remettre 100 fois l'ouvrage sur le métier*.

Donc pour nos apprenants cela veut dire **prendre** le temps d'apprendre et pour nous formateurs, cela veut dire leur **laisser** le temps d'apprendre. La formation à distance offre une souplesse qui rend à l'apprenant la maîtrise de son rythme d'apprentissage. À condition de lui laisser le temps de [respirer](#) (art. S. Bohler) et même de [s'ennuyer encore un peu](#) (art. F. Duriez).

Réglementation : création d'une FAQ FOAD – individualisation

La cellule FOAD du Cafoc a créé une FAQ FOAD- individualisation en contexte Covid-19. Cette FAQ est alimentée et mise à jour en continu. Elle est accessible sur [édupad](#). Pour obtenir le lien et le mot de passe, vous pouvez contacter **Elsa Matilla** (elsa.matilla@ac-versailles.fr) ou **Sarah de La Morandière** (Sarah.De-La-Morandiere@ac-versailles.fr).

[Webinaire] Traitement juridique et financier des formations à distance

Animé par **Cyril Parlant**, responsable du pôle Economie de la connaissance de Fidal Paris et **Sarah de La Morandière**, CFC au Cafoc de Versailles, et membre du FFFOD. On peut transformer une formation présentielle en FOAD pour former durant le confinement, mais on doit respecter les éléments de conformité de la FOAD, fixés par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, ainsi que par la circulaire DGEFP du 20 juillet 2001. Selon ces textes, même à distance, il est indispensable qu'un formateur intervienne dans le processus pédagogique, et qu'il y ait une interactivité avec les participants : la simple mise à disposition de ressources ne peut donc constituer une action de formation. [Article de Centre Inffo](#)

[webikeo.fr](#) et [garf.asso.fr](#), 15/04/2020 ([Webinaire diffusé le 15 avril et disponible en replay](#))

[Webinaire] Premiers enseignements sur le déploiement de formations à distance pendant la crise sanitaire

Deux organismes de formation ont présenté un premier retour "à chaud" de mise en oeuvre dans l'urgence de formations à distance pour assurer la continuité pédagogique. Ces témoignages croisés sont l'occasion d'identifier les étapes et les conditions de réussite de mise à distance d'une formation. [Webinaire du 21 avril 2020 de 11h à 11h45](#)

fffod.org, 21/04/2020

Webconférences proposées durant le confinement

Durant cette période de confinement divers organismes du monde de la formation se sont organisés pour proposer régulièrement des **webinaires sur les outils numériques et la pédagogie à distance** afin que les enseignants et formateurs puissent assurer la continuité pédagogique. Consultez la [liste des webinaires sur le site](#).

latelierduformateur.fr

Covid-19 : interview du réseau des GRETA de Paris

Trois témoignages pour expliquer comment formateurs et apprenants du réseau des GRETA ont su s'adapter et adopter de nouvelles modalités d'apprentissage pour assurer la continuité et le suivi des formations en période de confinement. [Interview vidéo croisée](#) :

- Isabelle Mayer, Responsable communication à la DAFPIC AC Paris
- Johan Boittiaux, Responsable du site de formation Balzac au GRETA METEHOR Paris
- Sophie Choukroun, Stagiaire en BTS SAM en alternance

defi-metiers.fr, 16/04/2020

"Nous amplifierons l'action du PIC en matière de transformation de l'offre de formation" (Jean-Marie Marx)

Près d'un mois après l'initiative du ministère du Travail, la quantité d'outils et contenus pédagogiques mis gratuitement à disposition des OF et CFA a fortement progressé. **Le Haut-commissaire aux Compétences fait le point sur cette initiative et ses possibles suites.** Le 7 avril 2020, soit 3 semaines après la publication des premières ressources de FOAD mises à disposition des acteurs de la formation, **208 contributeurs sont recensés sur le site du ministère du Travail.** La base continue de s'enrichir. En outre, [le site sur lequel ces ressources sont mises à disposition](#), et dont la gestion a été confiée au Réseau des Carif-Oref (RCO), **a évolué le 10 avril pour faciliter son utilisation.**

aefinfo.fr, 17/04/2020 ([article complet disponible sur demande](#))

Conséquences du Covid 19 sur la formation professionnelle et l'apprentissage

Le ministère du Travail étudie l'hypothèse d'une réouverture "très progressive" des OF et CFA à partir du 11 mai

Le président de la République a annoncé, le 13 avril 2020, que le confinement devait encore se poursuivre jusqu'au lundi 11 mai. À partir de cette date, Emmanuel Macron a dessiné une reprise progressive. "Nous rouvrirons progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées". En revanche, "pour les étudiants de l'enseignement supérieur, les cours ne reprendront pas physiquement jusqu'à l'été", a-t-il indiqué. **Pour les centres de formation d'apprentis, qui forment des jeunes de tous les niveaux, et pour les organismes de formation, qui forment des adultes, le chef de l'État n'a pas fait de déclaration. C'est le ministère du Travail qui étudie le sujet.** "Comme pour tous les établissements scolaires, la réouverture de CFA et d'organismes de formation à partir du 11 mai est une hypothèse privilégiée sur laquelle nous travaillons, indique la DGEFP. Si cette hypothèse est retenue, les réouvertures se feront de manière très progressive, et dans le souci permanent de la sécurité sanitaire." **Outre l'aspect sanitaire, l'aspect économique devra également être pris en compte de l'avis du Synofdes.** "Si le déconfinement est progressif, cela ne pourra se faire que par une révision des clauses contractuelles des contrats en cours ou à venir. Jusqu'à présent, Pôle emploi a vraiment joué le jeu, mais ce n'est pas encore le cas de tous les financeurs, et en particulier des régions qui, un mois après le début du confinement, n'ont pas défini les adaptations nécessaires de leurs marchés."

aefinfo.fr, 17/04/2020

Apprentissage : l' passage des diplômes, digitalisation des CFA et campagne de recrutement

Dans un [communiqué commun du 16 avril 2020](#), le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère du Travail fixent les règles applicables au passage des diplômes en apprentissage dans le cadre de la crise liée au coronavirus. Dans le contexte de crise sanitaire, le passage des diplômes professionnels préparés par la voie de l'apprentissage sera organisé selon les mêmes modalités que celles annoncées par le ministre de l'Éducation nationale, pour le bac général et technologique. **Les apprentis qui préparent un CAP, un bac pro ou un BTS passeront leur diplôme selon les modalités du contrôle continu.** Les jurys d'examen, qui se réuniront en juillet, tiendront compte des notes obtenues pendant la formation mais aussi de la progression et de l'assiduité des candidats. Pour les certifications "qui s'acquièrent par unité capitalisable ou pour lesquelles un examen pratique s'avérerait indispensable", **des précisions seront apportées par les ministères certificateurs.** Par ailleurs, **les règles concernant les durées de formation minimales dispensées en CFA ou en entreprise seront assouplies** pour tenir compte du confinement et des éventuelles situations de chômage partiel. Et même si le contrat d'apprentissage a été rompu ou est arrivé à son terme avant la délivrance du diplôme, le jeune bénéficiera du statut d'apprenti en tant que candidat à ce diplôme.

Pour plus d'informations, consultez la [FAQ du ministère de l'Éducation nationale](#).

Selon **une enquête lancée le 26 mars dernier par la Fnadir**, 92% de ses adhérents avaient déployé une solution de formation à distance alors qu'avant le confinement, 25% d'entre eux n'en disposaient pas. **La crise sanitaire semble ainsi avoir donné une nouvelle dynamique et précipité la transformation digitale du secteur.** Mais cette expérience révèle au grand jour **des freins qui devront être levés** : 45% des CFA expriment ainsi **un besoin d'accompagnement** pour le déploiement de leurs solutions digitales. Il apparaît notamment essentiel que les formateurs soient davantage formés aux outils technologiques et à l'ingénierie pédagogique. Autre point de vigilance: **les inégalités entre les stagiaires face à la formation à distance** risquent de se creuser si des mesures fortes ne sont pas prises.

La digitalisation permet également de **lancer des campagnes de recrutement d'apprentis ou des portes ouvertes virtuelles** pour la rentrée de septembre. Une rentrée placée sous le signe de l'incertitude et de l'inquiétude. « **Très peu de nouveaux apprentis sont aujourd'hui inscrits car l'interdiction des rassemblements est intervenue en pleine campagne de recrutement, qui démarre habituellement en mars** ».

aefinfo.fr et centre-inffo.fr, du 16 au 22/04/2020

500 millions d'euros pour le FNE-Formation

L'État a mis un demi-milliard d'euros sur la table pour alimenter le **Fonds national de l'emploi (FNE-Formation)**, destiné à prendre en charge à 100 % les frais pédagogiques des salariés se formant durant leur période d'activité partielle. Objectif : **permettre aux entreprises de conserver et de développer les compétences de leurs salariés afin de mieux rebondir dans l'après-crise. La procédure de mobilisation du FNE-Formation a également été largement simplifiée.** [Une convention](#), disponible sur le site du ministère du Travail, permettra à chaque entreprise intéressée de signer une convention avec sa Direccte afin d'être éligible au plus vite à ces fonds de formation. Seule réserve : si la mobilisation dépasse 1 500 euros par salarié engagé dans un cycle de formation, la Direccte sera susceptible de « demander une orientation détaillée » De son côté, **la FFP a lancé la campagne #JeMeFormeChezMoi.** Cette campagne de sensibilisation à destination des actifs souligne **l'utilité de la formation à distance** pour préparer la reprise de l'activité économique. Retrouvez toute l'information détaillée dans [l'infographie FNE-Formation by FFP](#).

Lors d'une conférence en ligne organisée par le cabinet LHH, mardi 21 avril 2020, **le ministère du Travail a décidé de faire évoluer le FNE-Formation pour répondre aux observations des entreprises.** Les remontées effectuées auprès du ministère du Travail sont de deux ordres : la durée réduite de l'accès au dispositif renforcé et des délais de réponse des Direccte, jugés longs par certaines entreprises. Le ministère a donc revu les modalités de recours : le **fonds national pourra ainsi être mobilisé au-delà de la fin du recours à l'activité partielle.** De même, pour faciliter sa mobilisation, **les conditions de validation des demandes sont allégées.** Le ministère a par ailleurs évoqué la possible reprise, "dans certains cas", des formations en présentiel à partir du 11 mai.

Malgré cette mobilisation du gouvernement, selon [l'enquête Acemo spéciale Covid](#) de la Dares, au 31 mars, **seuls 4,7 % des salariés ont pu bénéficier d'une action de formation alors qu'ils étaient en chômage partiel.**

info-socialrh.fr, ffp.org et aefinfo.fr, 15 et 16 et 21/04/2020

Formation professionnelle : le ministère du Travail et la FFFOD mettent en place des Certificat de réalisation

Le **ministère du Travail** met en place le [modèle de Certificat de réalisation des actions de formation, bilans de compétences, actions VAE et actions de formation par apprentissage](#) en vue d'harmoniser les pratiques entre les opérateurs de compétences avec les entreprises, les OF et CFA. Ce certificat conduira à fluidifier les modalités de paiement à partir d'un document de référence simple et basé sur un principe de confiance. A noter : les dispensateurs de formation devront conserver tous les justificatifs de réalisation des actions et activités.

Le **FFFOD** propose de son côté [un modèle de Certificat de réalisation des formations multimodales](#). Ce modèle "vise à fluidifier les relations entre prestataires et financeurs, à garantir la qualité de l'action de formation tout ou en partie à distance et à répondre aux attentes des financeurs" et complète [le guide des formations multimodales](#). C'est le fruit du travail collectif du FFFOD associant des experts du cadre réglementaire et de la formation multimodale.

travail-emploi.gouv.fr et fffod.org, 17/04/2020

Pôle emploi met en place des mesures pour favoriser les formations à distance et sécuriser les prestataires

Pôle emploi a adressé aux organismes de formation avec lesquels il travaille, fin mars 2020, deux courriers exposant les mesures temporaires mises en œuvre pendant la crise du Covid-19. Ces deux documents détaillent les dispositions prises par l'opérateur public pour assurer la continuité des formations des chômeurs ainsi que les modalités de facturation exceptionnelles mises en œuvre. Entre autres, Pôle emploi accorde des aides pour mettre en place les formations à distance et assoupli ses conditions de financement pour sécuriser l'activité des OF.

aefinfo.fr, 09/04/2020

Les associations Transitions Pro dématérialisent les dossiers de "projets de transitions professionnelles"

Confrontées aux contraintes d'accueil du public et de réception de documents "papier" du fait des mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19, les associations Transitions Pro s'adaptent et **généralisent les "e-dossiers de projets de transitions professionnelles" pour permettre aux personnes intéressées de déposer leur demande de financement.**

aefinfo.fr, 10/04/2020

France compétences mobilisée pour assurer la continuité de ses missions

France compétences se mobilise pour faire face à cette situation exceptionnelle, assurer la continuité de ses missions et répondre aux enjeux de la formation professionnelle et de l'apprentissage. [Sur son site internet](#) et dans [sa newsletter](#), l'institution détaille **la continuité de ses missions sur l'apprentissage, les certifications professionnelles, le conseil en évolution professionnelle et la qualité de la formation.**

francecompetences.fr, 10/04/2020

Le haut-commissariat à l'inclusion dans l'emploi a pour mission de bâtir des territoires "zéro chômeur sans solution"

Thibaut Guilluy a été nommé, mi-mars, **haut-commissaire à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises.** Les deux missions principales de ce haut-commissariat sont de "bâtir des territoires 'zéro chômeur sans solution' avec la création du service public de l'inclusion" et "faire en sorte que l'inclusion devienne une évidence pour chaque chef d'entreprise". **Ces missions ont "acquis un sens tout particulier avec la crise sanitaire".** Le haut-commissariat cite ainsi l'initiative "**Résilience**" pour la production de masques, le projet **Mise** qui vise à favoriser les recrutements tout en procurant des opportunités pour les personnes en parcours d'insertion, les projets "**Gardons le lien**" et "**Connexion d'urgence**" qui entendent dessiner de "nouvelles pistes de collaborations avec les entreprises pour dépasser la fracture numérique, et le projet "**Repas solidaire**" qui prépare et livre des repas pour des établissements de santé ou des associations d'aide au plus démunis, tout en soutenant l'activité des "traiteurs solidaires". Grâce à ces missions, : **le haut-commissariat compte "agir face à l'urgence" et "préparer l'économie de demain".**

aefinfo.fr, 17/04/2020 ([article complet disponible sur demande](#))

[Interview de 3 pages] Coronavirus et confinement : France compétences s'adapte à la pandémie

Le télétravail a été déployé, les visioconférences remplacent les réunions ou déplacements... Stéphane Lardy, directeur général de France compétences, fait le point sur l'état d'avancement des différents chantiers de l'instance.

[Dossier de 6 pages] Urgence sanitaire et confinement : la formation à l'heure du Coronavirus

Le secteur de la formation, soumis à d'incessantes adaptations, dont la dernière incarnation est une réforme imposant de revoir l'ingénierie pédagogique, mais aussi les modes de financements, sans oublier la façon de communiquer auprès de ses clients, n'avait pas besoin de ça. Le monde entier s'en serait bien passé, de ce virus inédit qui confine la moitié de l'humanité et paralyse l'économie. Immatérielle, la transmission du savoir saura sans doute rebondir, si elle tire des leçons d'une pandémie qui accélère la transition vers le numérique et appelle les acteurs à se positionner dans une filière des compétences.

[Interview de 2 pages] "télétravail, distanciel, podcast : le coronavirus pousse à diversifier son offre de formation"

Philippe Couve, directeur et fondateur de samsa.fr, organisme de formation médias et transformation numérique.

« Pivoter », dans le vocabulaire des start-ups c'est s'adapter rapidement à une nouvelle donne et proposer de nouveaux services. Question de survie ! Avec le confinement, la jeune pousse de formation Samsa.fr est devenue une productrice de podcasts. D'autant que, explique son fondateur, Philippe Couve, "le propre de l'audio est de mettre en avant la force de la voix qui transmet l'empathie" . Pas inutile dans le contexte

Centre Inffo, 09/04/2020, [Articles complets disponibles en numérique sur demande](#)

EN BREF : L'opco **Ocapiat** et la **Fédération française des Geiq** ont signé [une convention de partenariat](#) qui les engage à **augmenter le nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation de 7 % par an** dans les secteurs de l'agriculture, des espaces verts et de l'industrie agroalimentaire // **La Cité des métiers** propose [des services entièrement accessibles à distance](#) // **La branche professionnelle du numérique, de l'ingénierie, du conseil et de l'événementiel mobilise une enveloppe de 5 millions d'euros**, fonds géré par l'opco **Atlas**, pour que les entreprises puissent bénéficier d'une prise en charge du coût pédagogique des formations, à hauteur de 70% // **L'UNML** publie [une nouvelle FAQ](#) relative aux recrutements en période de Covid-19

Informations concernant la formation professionnelle non liées à la crise due au Coronavirus

Apprentissage : nouvelle version du référentiel comprenant les niveaux de prise en charge des contrats

France compétences a publié [une nouvelle version du référentiel comprenant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage](#). Cette version prend en compte les résultats du dialogue de gestion mené en lien avec les CPNE et la mise à jour de certains intitulés et codes IDCC. Par ailleurs, le référentiel intègre désormais le lien entre les anciens et nouveaux codes des diplômes d'une même certification.

francecompetences.fr via l'Aperçu Formation, 16/04/2020

L'Afpa, La Poste et l'éditeur Digischool lancent une application gratuite pour préparer à CléA numérique

L'Afpa, La Poste et l'éditeur de contenus pédagogiques Digischool lancent, le 16 avril 2020, 'Super Cléa Num', une application gratuite pour aider à préparer la certification CléA numérique. Elle consiste en "un parcours d'entraînement personnalisé permettant à chacun d'acquérir les compétences numériques dont il a besoin". Une initiative présentée avec un double objectif d'améliorer la maîtrise du numérique et de faciliter l'accès aux contenus pédagogiques en ligne pour tous les publics. Les utilisateurs de cette application devront toutefois attendre que la situation sanitaire du pays s'améliore avant de passer la certification au CléA numérique.

aefinfo.fr, 16/04/2020

EN BREF : En **Nouvelle Aquitaine**, si les CFA veulent bénéficier de l'aide de la région, ils devront **obtenir un label régional**, complémentaire de la **certification nationale Qualiopi** // **L'Agence Erasmus+ France** a publié [son rapport annuel d'activité](#) pour 2019 // **Île-de-France Mobilités** réclame **un plan de déconfinement pour les transports franciliens** et prévoit **1 Md€ de pertes**

Conséquences du Covid 19 sur le marché du travail et les entreprises

Le télétravail restera "très recommandé" par le gouvernement au moins jusqu'à l'été

"Nous allons continuer à **encourager le télétravail**" après le 11 mai, explique le directeur de cabinet de la ministre du Travail, **Antoine Foucher**, lors d'une conférence en ligne le 21 avril 2020. Si cette organisation du travail devait s'installer dans la durée au-delà de la période estivale, cela impliquerait de "mieux coordonner ce qui a été mis en place dans l'urgence, de manière parfois désorganisée". Sans être forcément obligatoire, **le télétravail devrait être "très fortement recommandé"**. « Il faudra accompagner les salariés "dans un rapport intense et durable au télétravail. Il y aura un avant et un après crise dans le rapport au télétravail dans notre pays".

L'indispensable confinement des Français pour endiguer la pandémie de Covid-19 a obligé collaborateurs et managers à recourir au télétravail. Dans bon nombre de situations, **le comportement de certains "N+" décourage et démotive les néotélétravailleurs**. [Voici lesquels et comment les éviter](#) dans cet article de *Les Echos*.

La direction des ressources humaines de la région Île-de-France a publié début avril 2020 un guide du télétravail. Ce document de 64 pages se veut un condensé des bonnes pratiques de télétravail. Il comprend plusieurs fiches pour aider les responsables de services à animer à distance leurs équipes et à maintenir le lien malgré le confinement lié au coronavirus. Il propose aussi aux télétravailleurs des exercices pour limiter les douleurs liées au travail sur écran.

aefinfo.fr, lesechos.fr et fonction-publique.gouv.fr, 07 et 21/04/2020

Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire

Bilan de la 4^{ème} édition du [Tableau de bord hebdomadaire](#) de la Dares, la DGEFP et Pôle Emploi: plus d'un million de demandes d'activité partielle ont été déposées à la date du 21 avril 2020, soit une augmentation de 13 % par rapport à la semaine précédente. L'activité partielle concerne 10, 2 millions de salariés dans 821 000 entreprises.

La Dares publie les résultats d'une enquête flash « **Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19** » dans [une note publiée le 17 avril 2020](#). Les impacts les plus importants sur l'activité concernent les petites entreprises. "Les secteurs les plus touchés par des arrêts ou des baisses d'activité supérieures à 50 % sont **l'hébergement restauration** [96 %], suivi de la **fabrication de matériels de transport** [92 %], la **construction** [87 %], les **autres activités de service** [68 %], du fait notamment des **arts, spectacles et activités récréatives** [90 %], la **fabrication d'autres produits industriels** [59 %], tiré par l'industrie textile, et enfin **le commerce** [51 %]".

Dares, DGEFP et Pôle Emploi, 21/04/2020 et aefinfo.fr, 17/04/2020

Mobilisations de plusieurs acteurs pour soutenir la jeunesse

Le COJ (Conseil d'orientation des politiques de jeunesse) a écrit au Premier ministre, **Édouard Philippe**, pour proposer des actions qu'il lui "semble urgent de mettre en œuvre" pour **soutenir les jeunes en situation de précarité**. [La lettre](#), datée du 17 avril 2020, a été mise en ligne sur le compte Twitter d'**Antoine Dulin**, président de la Commission de l'insertion des jeunes du COJ. Pour les jeunes ni en emploi, ni en formation et en situation de précarité, une "aide exceptionnelle" devrait être apportée, à travers différents canaux.

La plateforme "**Pour un big bang des politiques jeunesse**", qui rassemble 9 **organisations signataires** (CFDT, Cnajep, Fage, FAS, FFJ, FFMJC, MRJC, Unef, Unhaj), appelle le gouvernement à "**tout mettre en œuvre pour permettre aux jeunes de moins de 25 ans d'accéder dans les meilleurs délais à des ressources, que ce soit par l'ouverture du RSA ou la création d'un revenu universel d'activités**". Dans un communiqué du 20 avril 2020, elles demandent que l'aide exceptionnelle versée aux familles modestes pendant le confinement le soit également aux jeunes de moins de 25 ans.

Syntec Conseil, la **Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs** (CDEFI), la **Conférence des présidents d'université** (CPU), la **Conférence des grandes écoles** (CGE), la **Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises** (Fnege) et l'**Association nationale des apprentis de France** (Anaf) alertent le Gouvernement contre le **risque de gel des embauches de jeunes quittant cette année leur formation initiale**. L'ensemble de ces acteurs préconise la mise en place de mesures temporaires pour qu'à la fin de l'année 2020, les entreprises françaises soient en capacité de continuer à recruter des jeunes diplômés et éviter ainsi une explosion de leur taux de chômage.

aefinfo.fr, et info-socialrh.fr, 20 et 21/04/2020

10 mesures exceptionnelles d'urgence pour soutenir les entreprises et les personnes en situation de handicap

L'Agefiph a créé ou adapté [10 aides financières et services](#) pour accompagner les entreprises et les personnes handicapées dans leur parcours professionnel. Ces mesures concernent à la fois les personnes en emploi, en formation professionnelle, les demandeurs d'emploi, les employeurs privés et les entrepreneurs travailleurs handicapés.

La lettre d'information du Ministère du travail, 16/04/2020

Information concernant la lutte contre l'illettrisme

L'ANLCI poursuit son activité à distance à travers la diffusion de [lettres hebdomadaires](#) pour diffuser des informations utiles et accessibles pour **les personnes confrontées à l'illettrisme**. La [lettre 5 du 21 avril 2020](#) présente le lancement des **Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme du 7 au 13 septembre 2020**, et l'espace "**Vous avez la parole**".

anlci.gouv.fr

Penser l'après : LaREM lance sa première consultation sur la question du travail

Dans le cadre du dispositif mis en place pour penser l'après-crise, le groupe de travail en charge du thème « **réinventer le travail** » a présenté ses premières pistes de réflexion lors du Bureau exécutif du 20 avril.

en-marche.fr, 21/04/2020 ([lien vers le communiqué](#))

Covid-19 - Évaluation de l'action du Gouvernement en matière de travail et d'emploi

Les députés **Fadila Khattabi** (LREM) et **Stéphane Viry** (LR) ont été chargés par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale de **faire le point sur les habilitations prévues par la loi d'urgence du 23 mars 2020 et sur "les ordonnances prises sur leur fondement", dans le domaine du travail et de l'emploi**. Ils devront également **assurer une veille sur cette thématique** et pourront par ailleurs "proposer que la commission organise des réunions et auditions complémentaires de celles de la mission d'information".

acteurspublics.fr via l'aperçu formation, 15/04/2020

Europe et Covid-19

La Commission européenne présente **une feuille de route européenne en vue de la "levée graduelle des mesures de confinement" liées à la pandémie de coronavirus**, le 15 avril 2020. Celle-ci décrit les critères à prendre en compte pour "apprécier si le moment est venu de commencer à assouplir les mesures". Le document énumère aussi des "recommandations concrètes", notamment pour la reprise de l'activité économique qui "devrait être progressive".

L'accord de l'Eurogroupe "permet de dégager immédiatement 550 milliards d'euros pour financer toutes les économies de l'UE", affirme **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie et des Finances, sur Europe 1, au lendemain de la réunion du 9 avril 2020. Le compromis porte sur "trois filets de sécurité", indique Mário Centeno, président de l'Eurogroupe. Un des "filets" concerne les travailleurs : **l'accord soutient l'instrument Sure**, présenté par la Commission européenne, le 2 avril. L'outil permet des prêts pour financer le chômage partiel.

aefinfo.fr, 10 et 15/04/2020

[Dossier de 14 pages] Travailler au temps du Covid-19

La crise sanitaire bouleverse les manières de travailler. Pas simple de manager en confinement, de télétravailler ou de gérer les RH à distance. **Enquête et témoignages de collaborateurs en activité.**

Usine Nouvelle n°3654, du 9 au 15 avril ([accéder à la revue complète en format numérique](#))

Amazon suspend ses activités en France jusqu'au 20 avril et fait appel de la décision du tribunal de Nanterre qui lui a ordonné de limiter son activité aux biens essentiels // Adecco met en œuvre une VAE accélérée pour ses permanents et CDI intérimaires pendant le confinement // La Métropole de Lyon lance "Urgence emploi COVID", une plateforme pour satisfaire les besoins en emploi liés à la crise sanitaire // Automobile : l'Anfa lance la plateforme 'Formation digitale' pour les CFA et formateurs de la branche

Santé et QVT

Visites médicales, inaptitude, téléconsultation... Un "questions/réponses" précise l'action des SST pendant l'épidémie [Une ordonnance](#) et [un décret](#) ont adapté les missions des services de santé au travail au contexte exceptionnel lié à l'épidémie de coronavirus qui sévit en France depuis fin janvier 2020. [Une instruction](#) est venue préciser les modalités d'intervention et priorités d'action de ces services. Dans un "[questions/réponses](#)" publié le 20 avril 2020, le ministère du Travail apporte de nouvelles précisions, notamment sur les modalités d'annulation ou de report de visites médicales, la procédure d'inaptitude, ou encore le recours à la téléconsultation.

aefinfo.fr, 21/04/2020

Dossier - Coronavirus et conditions de travail

Compte tenu du contexte exceptionnel de la crise sanitaire que nous traversons avec la pandémie de Covid-19, l'ANACT propose [une série d'articles du réseau régulièrement enrichie](#), pour vous accompagner dans le déploiement du télétravail ou le maintien de l'activité dans les lieux de travail habituels sous l'angle des conditions de travail.

anact.fr, 21/04/2020

Retrouver les webinaires du réseau ANACT-ARACT en replay sur la chaîne webikeo de l'ANACT :

[Fonction publique : comment organiser le télétravail en période de confinement ?](#)

[Crise du coronavirus : comment manager et réguler la charge à distance ?](#)

[Télétravail en période de confinement : 5 dimensions pour bien s'organiser](#)

webikeo.fr, du 31/03 au 07/04/2020

Santé psychologique dégradée, dépressions, motivation en berne, les salariés affectés par la crise

Selon une étude réalisée par le cabinet **Empreinte Humaine** et [publiée sous forme d'infographie](#) et [communiqué de presse](#) le 20 avril 2020, "**la santé psychologique des salariés français est largement atteinte après plusieurs semaines de confinement**". Selon les résultats, 44 % des salariés sont en situation de détresse psychologique, un quart présente un risque de dépression nécessitant un traitement, un autre quart déclarant que leur motivation professionnelle s'est dégradée. Les femmes, cumulant les rôles et affectées par une charge mentale plus lourde, sont les plus concernées.

empreintehumaine.com, 20/04/2020

Conséquences du Covid 19 sur l'éducation

[Les établissements scolaires rouvriront à partir du 11 mai et les cours dans le supérieur ne reprendront pas avant l'été](#)

"**À partir du 11 mai, nous rouvrirons progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées**", a annoncé Emmanuel Macron le 13 avril 2020. "C'est une priorité, car la situation actuelle creuse les inégalités", souligne le président de la République. En revanche, **pour les étudiants de l'enseignement supérieur, "les cours ne reprendront pas physiquement avant l'été"**. Par ailleurs, le chef de l'État prévoit une aide pour "les étudiants les plus précaires vivant parfois loin de leur famille", comme ceux d'Outre-mer.

Le retour en classe des élèves devrait se faire en trois temps, annonce **Jean-Michel Blanquer** lors d'une audition à l'Assemblée nationale, le 21 avril 2020. Les élèves de grande section, CP et de CM2 reprendraient la semaine du 11 mai et ceux de 6e, 3e, 1re et terminale le 18 mai. Les autres reprendraient le 25 mai. Les cours auraient lieu en "petits groupes" (pas plus de 15 élèves par classe) et, jusqu'à la fin de l'année, les élèves suivraient un mix entre enseignement en présentiel et à distance. Le ministre précise que ces éléments restent des "hypothèses", dans l'attente des annonces du Premier ministre à la fin du mois.

Questions/Réponses - Coronavirus Covid 19 du Ministère de l'Education nationale

[Bac, brevet 2020 : les réponses à vos questions sur les aménagements des épreuves des examens nationaux](#)

[Coronavirus Covid-19 – Quelles dispositions pour les concours et examens ?](#)

[Parents, élèves, personnels : consultez les informations et les recommandations concernant le coronavirus Covid-19](#)

aefinfo.fr, et education.gouv.fr, 21/04/2020

Concours de l'Éducation nationale : le ministère précise les aménagements des épreuves

En raison de l'épidémie du Covid-19, le MENJ a décidé de **réorganiser les concours de l'Éducation nationale**. Dans un communiqué du 15 avril, il explique que les concours externes dont les épreuves écrites se sont déjà déroulées "iront à leur terme", avec des épreuves d'admission organisées à partir de juin. Pour les concours externes dont les écrits n'ont pas pu être passés avant le confinement, "les épreuves d'admission seront constituées des seules épreuves écrites". En revanche, la titularisation de ces stagiaires comportera un oral. Les concours internes sont reportés à septembre.

La fédération nationale des centres de gestion a publié 9 avril 2020 [une version bouleversée du calendrier 2020](#) des concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale. La plupart des épreuves nationales qui auraient dû se tenir au printemps seront organisées à l'automne ou en 2021, en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus. Un seul concours, celui d'Atsem, prévu en octobre, est annulé, en raison des difficultés logistiques à prévoir en raison du nombre très important de candidats attendus.

aefinfo.fr, 14 et 15/04/2020

Covid-19 : une continuité pédagogique assurée pour les élèves en situation de handicap

Le Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées détaille [les dispositifs mis en place pour assurer une continuité pédagogique pour les élèves en situation de handicap](#). Il indique la mobilisation de la communauté éducative, les outils pédagogiques qui se sont adaptés au confinement et rappelle la prorogation des droits notifiés par les MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées).

handicap.gouv.fr, 09/04/2020

Parcoursmetiers.tv ouvre son outil d'orientation

Orientation : alors que tous les grands salons d'orientation sont reportés, que les collèges, les lycées et les universités sont fermés, [OUTIL PROF](#) apporte une solution 100% digitale pour faciliter l'orientation, même à distance. Conçu pour être utilisé en classe ou à distance, Outil Prof permet de créer des activités sur mesure à partir des 5 600 vidéos du site Parcoursmétiers.tv.

Parcours métiers crée également les [AWARDS – 2020](#), le **1^{er} festival des métiers et des formations 100% en ligne du 23 avril 2020 au 10 juin 2020** grâce à l'implication de 100 000 jeunes et enseignants en France et dans 21 pays. A travers le jeu, la vidéo, Internet, il s'agit de découvrir les métiers et les formations autrement. Ce festival permettra de découvrir avec leur regard plus de 600 métiers et 250 formations de CAP à doctorat.

parcoursmetiers.tv



EN BREF

Bernard Stalter, le président de CMA France, est décédé **du coronavirus le 13 avril** // **Les entrées en alternance ont progressé de 6 %** sur un an en 2019, tirées par l'apprentissage d'après [la Dares](#) // Dans un **plan d'action** publié le 15 avril 2020, **les ministres des finances du G20 s'engagent pour une relance "soutenable pour l'environnement et inclusive"** à l'issue de la pandémie de coronavirus // **Les fonctionnaires et contractuels de la fonction publique de l'État placés en ASA** (autorisation spéciale d'absence) **auront pour obligation de prendre 10 jours de RTT ou de congés annuels pendant la période d'urgence sanitaire** // Le dispositif "RSA contre bénévolat" du Haut-Rhin est définitivement **validé par la CAA de Nancy** // La compétition européenne **EuroSkills Graz**, initialement prévue du 16 au 20 septembre 2020, sera **reportée du 6 au 10 janvier 2021** // **Nominations: Véronique Descacq** est officiellement nommée **Directrice de Bretagne**, **Sandrine Benyahia** est nommée **secrétaire générale de l'académie de Dijon**



LES PETITES NOTES POSITIVES

Culture

Théâtre : Levers de rideau à la Comédie-Française

Avec [La Comédie continue!](#) la Comédie-Française propose pour tous les publics poésie, lectures de contes, secrets de fabrication, sélections culturelles, interviews, grands classiques du théâtre ...

Cinéma : le service Culture du « Monde » [déniche des raretés](#) sur les plates-formes proposant des films en vidéo à la demande ou sur abonnement.

Activité physique

Le **CDSMR** (Comité départemental du sport en milieu rural) des Yvelines propose tous les jours, durant le confinement, [des vidéos de sport en ligne](#) gratuites de 30 minutes (cardio, renforcement musculaire, gym douce...)

Confinement: les meilleurs podcasts à écouter pour se changer les idées

Ne pas penser au coronavirus pendant le confinement est compliqué. Le huffingtonpost propose [une sélection d'histoires absorbantes](#) pour palier cette difficulté.

Céativité

[#betweenartandquarantine](#) ou « getty challenge » : un challenge consistant à recréer des peintures célèbres avec les moyens du bord en période de confinement

Danses, chansons, moments émouvants ou drôles, [un petit florilège de vidéos collectives publiées sur les réseaux](#).

Humour

[0Distanciation à la française](#) VS [Distanciation à la japonaise](#)

Merci à **Elsa Matilla** pour sa **collaboration dans l'écriture de cette lettre**

Directeur de la publication : Gérard Puigdemont *Délégué académique à la formation continue.*

Responsable de la rédaction : Muriel Lajugie-Liondor *Responsable du CAFOC. Rédaction* : Amandine Vigne *Documentaliste au Centre académique de ressources (CAR). Avec la collaboration de* : Elsa Matilla *Chargée de mission ingénierie pédagogique et usages du numérique. Graphisme et mise en page* : Micheline Montout *Chargée de communication, Lionel Garcia Graphiste.*



amandine.vigne@ac-versailles.fr

Lettre optimisée pour une lecture sur écran, au format pdf et contenant des liens hypertextes.
Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer que si nécessaire.

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades